Décision 00-D-66 du 07 janvier 2001

relative à des pratiques relevées dans le secteur de la distribution des laits infantiles

Posted on: 08 février 2001 | Secteur(s) :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'économie
Dispositif(s)	Non-lieu partiel Sanction pécuniaire

Entreprise(s) concernée(s)	Laboratoire Gallia SA (ex Nutripharm Elgi) Nestlé France SA Milupa SA Nutricia France SA Sodilac SAS Bristol Myers Squibb SA ITM Marchandises International SA ITM Entreprises SA SCA Sucres et Dérivés Carrefour France SA Auchan France SA La Française des Laits Médicaux Materna SA La SA Ancenis Distribution La SA Lunel Distribution

Lire

le texte intégral de la décision
198.27 Ko